



Rapport de Delpharm concernant les risques de travail forcé et de travail des enfants

Exercice financier se terminant le 30 juin 2024

Table des matières

Section 1	Introduction	page 3
Section 2	Mesures pour prévenir et réduire les risques	page 3
Section 3	Structure, activités, responsabilité sociale d'entreprise et approvisionnement	page 4
Section 4	Politiques et processus de diligence raisonnable	page 7
Section 5	Risques de travail forcé et de travail des enfants	page 9
Section 6	Mesures correctives	page 9
Section 7	Mesures correctives en cas de perte de revenus	page 9
Section 8	Formation	page 9
Section 9	Évaluation de l'efficacité	page 10
Section 10	Approbation et attestation	page 10

1. Introduction

Ce rapport concerne conjointement les sociétés canadiennes Delpharm Montréal inc. et Delpharm Boucherville Canada inc., des filiales à part entière de la société française Delpharm Industrie, laquelle est une filiale à part entière de la société française Delpharm (collectivement « Delpharm »). Il a été préparé en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »). Il s'agit d'une mise-à-jour du rapport initial qui a été déposé le 27 mai 2024.

Par l'entremise de ce rapport, Delpharm désire communiquer au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile diverses information en lien avec la rencontre des exigences contenues à la Loi. Ce rapport énonce notamment le cadre et les mesures déployées par Delpharm afin de prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants à une quelconque étape de sa chaîne d'approvisionnement, ou lors de l'importation de matières au Canada.

L'exercice financier de Delpharm se déroule entre le 1^{er} juillet et 30 juin de l'année qui suit. Delpharm fera référence dans le présent rapport à la période 2024-2025 et ce, afin d'en faciliter sa lecture.

2. Mesures pour prévenir et réduire les risques

Au cours de la période 2024-2025, Delpharm a notamment déployé et/ou maintenu les mesures suivantes ayant permis de contribuer à la prévention et/ou réduction des risques quant au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités d'approvisionnement:

- Maintien au niveau du comité exécutif du Groupe ainsi que de chaque comité de direction des sites canadiens d'une philosophie de respect absolu de la réglementation applicable à ses opérations, ainsi que des droits humains. Dans ce cadre, le présent rapport a été présenté au comité exécutif du Groupe au cours du mois de mai 2025, puis aux comités de direction des sites canadiens.
- Maintien du requis auprès de tous les nouveaux collaborateurs d'une lecture obligatoire du Code de bonne conduite Delpharm, incluant ses annexes i) Procédures de signalement, ii) Code de conduite fournisseurs, et iii) Charte de responsabilité sociale. Vigie de la pleine réalisation de cette initiative. Un calendrier de rappel auprès des collaborateurs actuels sera mis en place.
- Poursuite du déploiement de l'initiative « Comment Progresser Ensemble » à tous les niveaux de l'organisation, soit une série de principes de fonctionnement simples et partagés par tous (e.g. établir des relations de confiance, faire preuve d'exemplarité, rendre compte et alerter, etc.).
- Poursuite du déploiement de l'initiative « Système d'Excellence Delpharm » à tous les niveaux de l'organisation, soit un système de gestion et d'amélioration continue qui permet des revues, escalades et prises en charge quotidiennes des préoccupations et enjeux, quels qu'ils soient.

- Présentation à tous les gestionnaires et cascade d'information aux collaborateurs de « L'Ambition Delpharm », dont l'un des 4 axes de la stratégie est « L'Éthique des Affaires » et dont les thèmes principaux sont notamment l'éthique, la conformité, les droits de l'Homme et la gestion des fournisseurs.
- Poursuite de l'initiative selon laquelle le Code éthique fournisseurs se doit d'être transmis aux fournisseurs et ce, afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques attendues et renforcer les attentes de Delpharm quant au respect de celles-ci. Renforcement des processus locaux à cet égard. Cela s'effectuera prochainement notamment via la mise-en-place d'une application intitulée « *Wonboarding* » permettant la transmission de ce Code de façon électronique.
- Continuation de processus locaux assurant des audits qualité (audit documentaire, visites des sites et/ou révision de rapports d'audits conduits par des partenaires experts en la matière). Bien qu'il s'agisse d'une initiative en lien avec des standards qualité (en comparaison de standards de responsabilité sociétale), il n'en demeure pas moins qu'une certaine vigie est en place et plusieurs fournisseurs ont reçu la visite des observateurs mandatés par Delpharm dans leurs installations et ce, dans divers pays.
- Maintien de l'adhésion à la « *Pharmaceutical Supply Chain initiatives* » (PSCI), la principale association d'entreprises pharmaceutiques et de soins de santé qui permet aux entreprises d'évaluer leurs performances en matière de responsabilité sociétale d'entreprise. Obtention de la certification PSCI pour le site de Boucherville.
- Continuation d'une initiative de l'équipe approvisionnement du Groupe concernant la prévention et/ou réduction des risques quant au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités d'approvisionnement, incluant sans s'y limiter i) une revue des activités, ii) l'évaluation des risques, et iii) l'élaboration d'un plan d'action, objectifs et échéanciers.
- Participation à l'initiative de la maison-mère « Cartographie des risques liés à la corruption » selon les requis de la loi anti-corruption française Sapin 2.
- Lancement d'une campagne de collecte de données en lien avec la directive européenne CRSD (Corporate Reporting Sustainability Directive) concernant la responsabilité sociale d'entreprise et les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

3. Structure, activités, responsabilité sociale d'entreprise et approvisionnement

Structure

Delpharm Montréal inc. est une filiale à part entière de Delpharm Industrie. Elle est une société constituée en vertu de la Loi québécoise sur les sociétés par actions et son siège social est situé au 3535 route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, Canada.

Delpharm Boucherville Canada inc. est une filiale à part entière de Delpharm Industrie. Elle est une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et son siège social est situé au 145, Jules-Léger, Boucherville, Québec, Canada.

Delpharm Industrie est une filiale à part entière de Delpharm. Elle est une société par actions simplifiée constituée en vertu des lois française, dont le siège social est situé au Delriv-Face au 9 Quai du Quatre septembre 92100, Boulogne Billancourt, France.

Delpharm est une société par actions simplifiée constituée en vertu des lois française, dont le siège social est situé au Delriv-Face au 9 Quai du Quatre septembre 92100, Boulogne Billancourt, France.

Les sociétés ci-haut mentionnées font partie du Groupe Delpharm dont le bénéficiaire majoritaire ultime est Monsieur Sébastien Aguetant.

Activités

Delpharm est façonnier de médicaments sous toutes les formes galéniques présentes sur le marché: orales solides, semi-solides, liquides non stériles et stériles. Delpharm est un acteur majeur du marché pharmaceutique mondial depuis 35 ans en tant que CDMO (*Contract Development and Manufacturing Organization*). Delpharm s'est construit au fil des années par le rachat d'usines de production auprès de grandes compagnies pharmaceutiques. Présent dans 5 pays, le Groupe compte 6500 collaborateurs répartis sur 18 sites de production (dont 2 au Canada) et un centre de développement. Œuvrant dans un environnement en mutation rapide, Delpharm s'est imposé comme l'un des principaux CDMO de l'industrie pharmaceutique.

L'ambition de Delpharm est d'être le CDMO « *one stop shop* » au service des clients dans la durée. L'ADN du Groupe est d'apporter de la valeur au fil du temps pour satisfaire ses clients à partir de l'ensemble de son réseau de sites et de centres de développement. Delpharm souhaite accompagner ses clients dans la durée mais également le plus en amont possible dans les étapes du développement et de la production.

Les objectifs de Delpharm sont de :

- Développer des partenariats à long terme avec nos clients ;
- Réaliser une performance financière lui permettant de rester indépendant et d'alimenter sa croissance ;
- Respecter l'environnement et les réglementations ;
- Engager et développer les collaborateurs ; et
- Développer une culture d'amélioration continue.

Responsabilité sociétale d'entreprise et éthique des affaires

Delpharm veut être un leader mondial responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. Pour cela, elle a poursuivi diverses initiatives pour répondre aux nombreux défis en matière de développement durable. La responsabilité sociétale d'entreprise a été incluse dans les 4 axes stratégiques de la société, soit le partenariat-clients, l'excellence industrielle, l'éthique des affaires et les collaborateurs. Intégrée à la stratégie de la société, la politique en matière de responsabilité sociétale d'entreprise s'articule autour de 4 piliers et 12 engagements, soit :

- **Changement climatique & environnement**
 - Poursuivre la décarbonation de nos activités;
 - Préserver les ressources naturelles, notamment l'eau; et
 - Réduire notre impact environnemental, en particulier les déchets, les effluents et les émissions atmosphériques.

- **Collaborateurs & communautés locales**
 - Garantir la santé et la sécurité au travail de toutes et tous ;
 - Renforcer l'attractivité de Delpharm afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents et de réduire les tensions sur les recrutements ;
 - Améliorer l'engagement du personnel pour favoriser un environnement de travail positif, accroître la productivité et retenir les meilleurs talents.
 - Développer les aptitudes et les compétences des collaborateurs pour favoriser leur épanouissement professionnel et faire en sorte qu'ils puissent apporter une contribution efficace à l'entreprise ; et
 - Conserver les collaborateurs clés pour garantir stabilité et succès.

- **Qualité & Sécurité des produits**
 - Garantir la qualité et la sécurité de nos produits.

- **Éthique des affaires**
 - Conduire les affaires de manière éthique;
 - Déployer la démarche RSE et PSCI au sein de la société; et
 - Renforcer les achats responsables de matières premières et services.

Approvisionnement

Les éléments principaux achetés par Delpharm auprès de ses fournisseurs afin de supporter ses opérations manufacturières au Canada sont les suivants :

Site canadiens	Catégories principales	Exemples
Montréal	Ingrédients pharmaceutiques actifs et excipients	
	Composantes primaires	Bouteilles, bouchons, tubes et pompes
	Composantes emballage secondaire	Étiquettes, boîtes et feuillets
Boucherville	Ingrédients pharmaceutiques actifs et excipients	
	Composantes primaires	Fioles en verre, ampoules en verre, bouchons et sceaux
	Composantes emballage secondaire	Étiquettes, boîtes et feuillets

Le choix des fournisseurs se fait sur des critères de qualité pharmaceutique, ainsi que de validation pharmaceutique (validation client dans le dossier pharmaceutique et validation et audits des autorités compétentes). Delpharm essaie de s'approvisionner le plus près de ses usines afin de limiter les impacts au niveau des coûts, de son empreinte carbone et du transport (aussi afin de répondre rapidement aux urgences des clients). De fait, l'essentiel des fournisseurs sont établis en Amérique du Nord et en Europe. De plus, il est pertinent de noter que ces fournisseurs sont déjà des fournisseurs de la grande chaîne d'approvisionnement de l'industrie pharmaceutique, et la majeure partie du temps imposés par le client. Ainsi, ces fournisseurs sont soumis à la vigilance de non seulement Delpharm, mais également des autorités, des clients et autres acteurs d'une industrie hautement réglementée.

Delpharm s'engage à être un partenaire commercial éthique, digne de confiance et respectueux des règles tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Delpharm attache une grande importance à ce que l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, sous-traitants) partagent un ensemble commun de règles, d'usages et de pratiques en matière d'éthique des affaires, de travail et de respect de l'environnement. À ce titre, Delpharm s'affaire à mettre en œuvre des relations respectueuses et financièrement responsable. Elle vise également à intégrer les meilleures pratiques.

Dans ce cadre, Delpharm a signé en 2016 la Charte Relations Fournisseurs Responsables. Conçue par la Médiation Inter-entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France), cette charte promeut une démarche de progrès vis-à-vis des fournisseurs et détaille 10 engagements pour des achats responsables, incluant sans s'y limiter « Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale » et « Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats ».

4. Politiques et processus de diligence raisonnable

Delpharm a en place certaines politiques et processus permettant une vigilance diligente et favorisant la prévention et minimisation des risques liés au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

Code de bonne conduite

Le Code de bonne conduite Delpharm remonte à 2018. Il est destiné à tous les collaborateurs de Delpharm. Il « s'inscrit depuis sa création dans le strict respect des normes légales et réglementaires, dans l'exigence de qualité optimale du produit fini et dans la promotion de valeurs éthiques et sociales ». Le Code édicte notamment son attente quant au respect de « l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (notamment en matière d'interdiction du travail des enfants et d'interdiction du travail forcé) ». Le Code met une emphase sur l'importance d'être vigilant dans les relations avec les fournisseurs de produits et prestataires de services. En outre, clients et prestataires devront s'engager à respecter l'ensemble des lois anti-corruption et l'ensemble des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, notamment en matière d'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et du respect des principes de non-discrimination. D'ailleurs, avant le début de toute relation professionnelle avec un tiers, il est demandé de procéder aux actions suivantes : i) réaliser un contrôle d'intégrité; ii) faire remplir au nouveau fournisseur le questionnaire Delpharm

sur le respect des lois et réglementations en vigueur, iii) transmettre au fournisseur le Code, iv) et en cas de signes, procéder à un contrôle plus approfondi.

Code de conduite fournisseurs

Le Code de conduite fournisseurs, mis en place en 2016, est une annexe du Code de bonne conduite. Il est destiné à tous les collaborateurs de Delpharm. Il « précise les règles de conduite que chaque collaborateur doit respecter dans sa relation avec les fournisseurs ». Ce Code vient donc appuyer le Code de bonne conduite en favorisant un environnement de travail qui prône l'intégrité et la transparence, ainsi que la réduction des risques de conflits d'intérêts et de corruption.

Charte de responsabilité sociale

La Charte de responsabilité sociale, mis en place en 2011, est une annexe du Code de bonne conduite. Elle est destinée à tous les collaborateurs de Delpharm. Elle énonce un certain nombre de valeurs et principes auxquelles les collaborateurs adhèrent. Notamment la Charte prévoit que « Nous sommes fondamentalement opposés au travail des enfants et au travail forcé » et que « Nous suivons en cela les principes de l'Organisation Internationale du Travail ».

Code éthique du fournisseur

Le Code d'éthique fournisseurs, établi en 2020, est destiné à tous les fournisseurs afin de favoriser une compréhension mutuelle de la façon dont Delpharm prévoit conduire ses pratiques d'affaires de façon éthique. Le Code d'éthique fournisseurs couvre cinq aspects principaux : le respect des droits du travail, la santé et sécurité en milieu de travail, le respect de l'environnement, les règles éthiques ainsi que les systèmes de gestion requis pour encadrer les pratiques d'affaires. Ce Code spécifie notamment les attentes relativement au travail des enfants et au travail forcé. La signature de ce document par les fournisseurs fait partie de la documentation initiale requise à l'approbation d'un nouveau fournisseur. De plus, une démarche de transmission du Code est en cours auprès des fournisseurs historiques du groupe afin de mettre à niveau tout le portefeuille fournisseur (pas seulement les nouveaux entrants).

Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

Pilotée par le Médiateur des Entreprises et le Conseil National des Achats, cette charte vise à inciter les entreprises à adopter des pratiques responsables. Elle détaille 10 engagements dont notamment « Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats et « Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale ».

Procédure de signalement

Une procédure de signalement est en place permettant la dénonciation de tout comportement illégal ou contraire à l'éthique, avec une protection contre les représailles et l'assurance que les démarches nécessaires seront prises afin d'étudier la situation de façon indépendante et que les actions nécessaires seront posées, si nécessaire.

5. Risques de travail forcé et de travail des enfants

Delpharm n'a pas, à ce jour, identifié de risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement qui mériteraient d'être déclarés en la présente. Delpharm considère que le risque de travail forcé ou de travail des enfants est faible en lien avec ses activités au Canada.

D'une part, l'embauche de ses collaborateurs et la gestion des contrats de travail se fait dans le plus grand respect des lois et règlements applicables. Une vigie à cet égard se fait par l'entremise du service des ressources humaines, lequel a une présence sur chacun des sites. En ce qui concerne le libre droit d'association, il est également reconnu chez Delpharm. En guise d'exemple, une grande partie de la main d'œuvre au sein de Delpharm Boucherville inc. est syndiquée, via trois conventions collectives dûment négociées et sous la supervision des représentants syndicaux représentant les intérêts des groupes concernés, contribuant ainsi à la bonne rencontre des lois du travail.

D'autres part, la société fait preuve de diligence dans le choix de ses fournisseurs et effectue une vigie de ceux-ci, que ce soit à travers son département d'approvisionnement ou celui de l'assurance-qualité, lesquels ont également une présence sur chaque site. Cela dit, Delpharm est consciente de l'importance de faire preuve de rigueur à cet égard et compte bien poursuivre son introspection en fonction des requis légaux et renforcer ses processus sur une base continue via un plan d'action concret.

6. Mesures correctives

Compte tenu de ce qui précède, aucune mesure corrective n'a été mise en place durant la période 2024-2025. Delpharm se concentre à poursuivre son introspection en fonction des requis légaux et à renforcer ses processus.

7. Mesures correctives en cas de perte de revenus

Compte tenu de ce qui précède, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures correctives durant la période 2024-2025 en vue de remédier à une quelconque perte de revenus par des familles vulnérables engendrée par des mesures visant à éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants.

8. Formation

Pendant la période 2024-2025, Delpharm a poursuivi ses efforts en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et a maintenu une emphase en ce qui concerne l'éthique des affaires. Delpharm a requis de tous les collaborateurs une lecture obligatoire du Code de bonne conduite Delpharm, incluant ses annexes i) Procédures de signalement, ii) Code de conduite fournisseurs, et iii) Charte de responsabilité sociale.

9. Évaluation de l'efficacité

Delpharm exerce une vigie afin de s'assurer que l'ensemble de ses collaborateurs complètent la lecture des documents ci-haut mentionnés. Delpharm déploie les efforts raisonnables afin de renforcer l'évaluation de l'efficacité des mesures qu'elle a mis en place afin de prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants à une quelconque étape de sa chaîne d'approvisionnement, ou lors de l'importation de matières au Canada.

10. Approbation et attestation

Le présent rapport conjoint couvre notamment l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024. Il a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)b)ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques aux fins de l'application de la Loi, pour la période de déclaration susmentionnée. J'ai le pouvoir de lier Delpharm, Delpharm Industrie, Delpharm Montréal inc. et Delpharm Boucherville Canada inc.

Signé à Paris, le 20 mai 2025

DocuSigned by:
Sébastien Aguetant
0B860483AC3E4B9...

Sébastien Aguetant
Représentant légal